

Norme



BNQ 3660-950/2014

Innocuité des produits et des matériaux en contact
avec l'eau potable



Cette page est laissée intentionnellement vierge.

BNQ 3660-950/2014

Innocuité des produits et des matériaux en contact
avec l'eau potable

*Safety of Products and Materials in Contact with
Drinking Water*



ICS : 13.060.20; 13.060.50; 13.060.60; 67.250

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS ET D'ACHAT

Toute demande de renseignements ou d'achat concernant le présent document peut être adressée au Bureau de normalisation du Québec (BNQ), à l'adresse suivante : 333, rue Franquet, Québec (Québec) G1P 4C7
[téléphone : 418 652-2238, poste 2437, ou 1 800 386-5114; télécopieur : 418 652-2292; courriel : bnqinfo@bnq.qc.ca; site Web : www.bnq.qc.ca].

RÉVISION DES DOCUMENTS DU BNQ

La collaboration des utilisateurs et des utilisatrices des documents du BNQ est essentielle à la mise à jour de ceux-ci. Aussi, toute suggestion visant à améliorer leur contenu sera reçue avec intérêt par le BNQ. Nous vous prions de nous faire parvenir vos suggestions ou vos commentaires en utilisant le formulaire que vous trouverez à la fin du présent document.

TROISIÈME ÉDITION — 2014-02-20

Cette nouvelle édition remplace celle du 11 avril 2003.

L'examen systématique qui permettra de déterminer si le présent document doit être modifié, révisé, reconduit ou archivé sera fait au plus tard à la fin de la neuvième année suivant la publication de la présente édition.

Le présent exemplaire du document, qu'il soit en format électronique ou qu'il soit imprimé, n'est destiné qu'à une utilisation personnelle. Toute distribution à des tiers, à des partenaires ou à des clients, ainsi que toute sauvegarde, diffusion ou utilisation dans un réseau informatique, est interdite, à moins qu'une entente particulière n'ait été conclue entre un acheteur enregistré et le BNQ.

Seul un acheteur dument enregistré auprès du service à la clientèle du BNQ reçoit les mises à jour du document. Les notifications et le catalogue peuvent être consultés en tout temps dans le site Web du BNQ [www.bnq.qc.ca] pour vérifier l'existence d'une édition plus récente d'un document ou la publication de modificatifs ou d'erratas.

S'il désire continuer de recevoir les mises à jour, un acheteur enregistré doit informer, dans les meilleurs délais, le service à la clientèle du BNQ de tout changement d'adresse.

© BNQ, 2014

Tous droits réservés. Sauf prescription différente, aucune partie du présent document ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et le microfilmage, sans l'accord écrit du BNQ.

AVIS

COMPRÉHENSION DE LA NOTION D'ÉDITION

Il importe de prendre note que la présente édition inclut implicitement tout modificatif et tout errata qui pourront éventuellement être faits et publiés séparément. C'est la responsabilité des utilisateurs du présent document de vérifier s'il existe des modificatifs et des erratas.

INTERPRÉTATION

Les formes verbales conjuguées **doit** et **doivent** sont utilisées pour exprimer une exigence (caractère obligatoire) qui doit être respectée pour se conformer au présent document.

Les expressions équivalentes **il convient** et **il est recommandé** sont utilisées pour exprimer une suggestion ou un conseil utiles mais non obligatoires ou la possibilité jugée la plus appropriée pour se conformer au présent document.

À l'exception des notes mentionnées **notes normatives** qui contiennent des exigences (caractère obligatoire), présentées uniquement dans le bas des figures et des tableaux, toutes les autres notes du document mentionnées **notes** sont **informatives** (à caractère non obligatoire) et servent à fournir des éléments utiles à la compréhension d'une exigence (caractère obligatoire) ou de son intention, des clarifications ou des précisions.

Les **annexes normatives** fournissent des exigences supplémentaires (caractère obligatoire) qui doivent être respectées pour se conformer au présent document.

Les **annexes informatives** fournissent des renseignements supplémentaires (à caractère non obligatoire) destinés à faciliter la compréhension ou l'utilisation de certains éléments du présent document ou à en clarifier l'application, mais ne contiennent aucune exigence (caractère obligatoire) qui doit être respectée pour se conformer au présent document.

DÉGAGEMENT DE RESPONSABILITÉ

Le présent document a été élaboré comme document de référence à des fins d'utilisation volontaire. C'est la responsabilité des utilisateurs de vérifier si des lois ou des règlements rendent obligatoire l'utilisation du présent document ou si des règles dans l'industrie ou des conditions du marché l'exigent, par exemple, des règlements techniques, des plans d'inspection émanant d'autorités réglementaires, des programmes de certification. C'est aussi la responsabilité des utilisateurs de tenir compte des limites et des restrictions formulées notamment dans l'objet et dans le domaine d'application et de juger de la pertinence du présent document pour l'usage qu'ils veulent en faire.

EXIGENCES CONCERNANT LE MARQUAGE ET L'ÉTIQUETAGE

Il est possible que le présent document contienne des exigences concernant le marquage ou l'étiquetage, ou les deux. Dans cette éventualité, en plus de se conformer à ces exigences, les fournisseurs de produits ont la responsabilité de respecter les lois et les règlements nationaux, provinciaux ou territoriaux sur les langues en vigueur là où les produits sont distribués.

Cette page est laissée intentionnellement vierge.

AVANT-PROPOS

Le présent document a été élaboré par un comité de normalisation formé des membres suivants :

BIZIEN, Gérard	Hanson Conduites Sous Pression
BOLDUC, Anouka	Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP)
DAGENAIS, Bernard	Ipex inc.
DAVISON, Michael	SANEXEN — Services Environnementaux inc.
DUCHESNE, Yves	Régie du bâtiment du Québec (RBQ)
GAUVIN, Denis	Institut national de santé publique du Québec (INSPQ)
LAROCHE, Laurent	Ville de Montréal
LEMIEUX, France	Santé Canada — Bureau de la qualité de l'eau et de la santé
PHUONG, Ho	Exova
GAGNÉ, Nicole (normalisatrice)	Bureau de normalisation du Québec (BNQ)

Cette page est laissée intentionnellement vierge.

SOMMAIRE

		Page
1	OBJET	1
2	DOMAINE D'APPLICATION	1
3	RÉFÉRENCES NORMATIVES	2
	3.1 DOCUMENTS D'ORGANISMES DE NORMALISATION	2
	3.2 DOCUMENT GOUVERNEMENTAL	2
	3.3 AUTRES DOCUMENTS	3
4	DÉFINITIONS	3
5	EXIGENCES PARTICULIÈRES	5
	5.1 EXIGENCES POUR PRÉSERVER LA SANTÉ	5
	5.2 EXIGENCES POUR PRÉSERVER LA QUALITÉ ESTHÉTIQUE DE L'EAU POTABLE	5
	5.2.1 Généralités	5
	5.2.2 Flaveur	5
	5.2.3 Odeur	5
	5.2.4 Couleur	6
	5.2.5 Turbidité	6
6	FACTEUR D'ÉCHELLE CONCERNANT LA QUALITÉ ESTHÉTIQUE DE L'EAU POTABLE	6
7	ÉCHANTILLONNAGE	7
	7.1 ÉCHANTILLON REPRÉSENTATIF DE LA PRODUCTION	7
	7.2 ÉCHANTILLON REPRÉSENTATIF D'UNE GAMME DE PRODUITS FINIS	8

8	MARQUAGE	8
ANNEXE A —	ESSAI DE PRÉCONDITIONNEMENT DES PRODUITS DE BÉTON	9
ANNEXE B —	RÉFÉRENCES INFORMATIVES	11
ANNEXE C —	BIBLIOGRAPHIE	12

INNOCUITÉ DES PRODUITS ET DES MATÉRIAUX EN CONTACT AVEC L'EAU POTABLE

INTRODUCTION

La présente norme est citée dans le *Règlement sur l'application de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement* (voir annexe B) et dans le devis normalisé BNQ 1809-300 (voir annexe B), qui spécifie les clauses techniques générales régissant l'installation des conduites d'eau potable à des fins de distribution de l'eau potable dans les municipalités.

1 OBJET

La présente norme spécifie les exigences que doivent respecter les produits et les matériaux en contact avec l'eau potable pour préserver sa qualité et donne les méthodes d'évaluation des produits et des matériaux en contact avec l'eau potable. La présente norme prend en compte les effets sur la santé et sur la qualité esthétique de l'eau potable que peuvent avoir les produits et les matériaux en contact avec celle-ci.

2 DOMAINE D'APPLICATION

La présente norme s'applique à tous les types de matériaux (par exemple les plastiques, les autres polymères, les métaux, le ciment) et de produits (par exemple les tuyaux, les joints d'étanchéité, les robinets, les enduits, les lubrifiants) en contact avec l'eau potable dans un système, temporaire ou permanent, de distribution d'eau potable froide.

NOTES —

1 Les poteaux d'incendie font partie du domaine d'application de la présente norme, puisqu'ils sont des éléments importants d'un système temporaire de distribution d'eau potable. Le devis normalisé BNQ 1809-300 (voir annexe B) prévoit des exigences concernant les systèmes temporaires de distribution d'eau potable.

2 Bien que les exigences de la présente norme s'appliquent exclusivement aux systèmes de distribution d'eau potable, il est recommandé de les appliquer aussi aux produits et aux matériaux en amont du système de distribution d'eau potable, par exemple les tuyaux, les accessoires, les équipements de traitement et les réservoirs d'une unité de production d'eau potable.

Le présent document a été élaboré en vue de servir de document de référence dans le cadre d'activités d'évaluation de la conformité des produits visés.

NOTE — L'évaluation de la conformité est définie comme l'examen systématique du degré de satisfaction d'un produit aux exigences spécifiées.

3 RÉFÉRENCES NORMATIVES

Il convient de prendre note que, dans le présent document, une référence normative datée signifie que c'est l'édition donnée de cette référence qui s'applique, tandis qu'une référence normative non datée signifie que c'est la dernière édition de cette référence qui s'applique.

Pour les besoins du présent document, les ouvrages de référence suivants (incluant tout modificatif, errata, rectificatif, amendement, etc.) contiennent des exigences dont il faut tenir compte et sont cités aux endroits appropriés dans le texte :

3.1 DOCUMENTS D'ORGANISMES DE NORMALISATION

AFNOR (Association française de normalisation) [www.afnor.org]

NF EN 1420-1/1999 *Influence des matériaux organiques sur l'eau destinée à la consommation humaine — Détermination de l'odeur et de la flaveur de l'eau dans les réseaux de conduites — Partie 1 : Méthode d'essai.*

(Influence of Organic Materials on Water Intended for Human Consumption — Determination of Odour and Flavour Assessment of Water in Piping Systems — *Part 1: Test Method.*)

NF EN 1622/2006 *Qualité de l'eau — Détermination du seuil d'odeur (TON) et du seuil de flaveur (TFN).*

[Water Quality — Determination of the Threshold Odour Number (TON) and Threshold Flavour Number (TFN).]

NSF (NSF International) [www.nsf.org]

NSF 61 *Drinking Water System Components — Health Effects.*

3.2 DOCUMENT GOUVERNEMENTAL

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA FAUNE ET DES PARCS (MDDEFP), Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec.

— MA. 103-Col 1.0 *Détermination de la couleur vraie dans l'eau; méthode colorimétrique automatisée avec le platino-cobalt.*